

TRAVAIL D'ÉQUIPE INTEGRITÉ EXCELLENCE INNOVATION

FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES FEMMES EN LEADERSHIP



01 TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	- 01
Message	- 02
Exigences pour l'éligibilité	- 03
Fonds disponibles	- 04
Comment cela fonctionne-t-il?	- 05
Dépenses éligibles	- 06
Conditions générales d'utilisation	- 07

02 MESSAGE DE RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA



À Rugby en fauteuil roulant Canada, nous sommes profondément engagés à favoriser la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de notre sport. Nous reconnaissons l'importance d'un leadership diversifié pour façonner l'avenir du rugby en fauteuil roulant et nous nous efforçons de veiller à ce que les femmes aient une voie solide et favorable vers des rôles de leadership au sein du rugby en fauteuil roulant.

Rugby en fauteuil roulant Canada a pour priorité d'aider les femmes à progresser dans le rugby en fauteuil roulant, non seulement en tant qu'athlètes, mais aussi en tant qu'entraîneures, arbitres, classificatrices et dirigeantes. En diversifiant le leadership, nous croyons que nous pouvons créer un environnement plus inclusif, plus innovateur et plus efficace pour toutes les personnes impliquées dans le sport.

Nous sommes fiers des progrès accomplis, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous continuons à créer des opportunités, à faire tomber les barrières et à nous assurer que les voix des femmes sont entendues à tous les niveaux du rugby en fauteuil roulant. Alors que nous allons de l'avant, nous sommes inébranlables dans notre engagement à faire du rugby en fauteuil roulant un sport où le leadership des femmes prospère et inspire la prochaine génération d'athlètes, d'entraîneurs, de classificateurs et de dirigeants.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES FEMMES EN LEADERSHIP

03 LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le Fonds de développement pour les femmes en leadership (FDFL) a pour but de soutenir et de rendre plus autonomes les femmes qui occupent des postes de direction dans le sport du rugby en fauteuil roulant. Ce Fonds est conçu pour fournir une aide financière aux femmes qui sont activement impliquées dans le rugby en fauteuil roulant à différents niveaux de l'administration et de la gouvernance. Les candidates éligibles doivent répondre aux critères suivants :

1. Niveau administratif ou de gouvernance provincial:

- a. Les candidates doivent participer activement à l'administration ou à la gouvernance du rugby en fauteuil roulant au niveau provincial, notamment en siégeant à un conseil ou à un comité provincial.

2. Conseil ou comité au niveau national:

- a. Les candidats doivent siéger activement à un conseil ou à un comité de niveau national, représenter Rugby en fauteuil roulant Canada ou contribuer au rugby en fauteuil roulant à l'échelle nationale.

3. Conseil ou comité d'un club ou d'une organisation communautaire:

- a. Les candidates doivent être activement engagées dans une capacité de leadership au sein d'un club ou d'une organisation communautaire de rugby en fauteuil roulant, notamment en siégeant à leur conseil d'administration ou à un de leurs comités.

4. Personnel employée dans le domaine du rugby en fauteuil roulant:

- a. Le Fonds est également ouvert aux femmes employées comme membres du personnel au sein des organisations de rugby en fauteuil roulant, afin de soutenir leur développement professionnel et leur progression en tant que dirigeantes au sein du rugby en fauteuil roulant.

Le Fonds de développement pour les femmes en leadership (FDFL) est destiné à soutenir les femmes qui s'engagent à faire progresser leur rôle de leader au sein du rugby en fauteuil roulant et qui démontrent un désir de contribuer à renforcer ce sport pour les générations futures. Les candidates de tous les niveaux d'implication sont encouragées à postuler, à condition qu'elles remplissent un (ou plusieurs) des critères décrits ci-dessus.

04 FONDS DISPONIBLES

Le Fonds de développement pour les femmes en leadership (FDFL) offre trois subventions de 3 000 \$ chacune pour soutenir des femmes dans l'avancement de leurs rôles de leadership au sein du rugby en fauteuil roulant. Dans le cadre de la demande, les candidates doivent décrire les opportunités ou les programmes spécifiques qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre grâce au financement du Fonds, tels que de la formation au leadership, du mentorat ou des cours de développement professionnel. L'objectif est de s'assurer que le financement est utilisé pour soutenir une croissance et une progression significatives dans le rugby en fauteuil roulant, en aidant les bénéficiaires à atteindre leurs aspirations en matière de leadership.



05

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

Le processus de candidature au Fonds de développement pour les femmes en leadership (FDFL) est conçu pour être clair, structuré et transparent, afin de permettre aux candidates de poursuivre leurs objectifs de leadership en bénéficiant d'un soutien à chaque étape. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des différentes étapes :

ÉTAPE 1 - CANDIDATURES

Les candidatures pour le Fonds FDFL seront ouvertes et acceptées chaque février. Pendant cette période, les candidates sont encouragées à soumettre leurs formulaires de candidature dûment remplis, ainsi que tout document justificatif relatif à leurs aspirations en matière de leadership, leurs rôles au sein du rugby en fauteuil roulant et leurs objectifs de développement personnel.

ÉTAPE 2 - SÉLECTIONS ET NOTIFICATIONS

À la fin de la période de candidature, le comité de sélection examinera toutes les candidatures. Les candidates retenues seront informées en mars. Une fois que les candidates retenues auront accepté l'offre, elles seront annoncées publiquement comme bénéficiaires du Fonds FDFL. Cette étape permet de s'assurer que les candidates les plus prometteuses et les plus engagées sont sélectionnées pour bénéficier du fonds.

ÉTAPE 3 - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Chaque lauréate poursuivra le plan de développement personnel qu'elle a décrit dans son dossier de candidature. Il peut s'agir d'une formation au leadership, d'un mentorat, d'une éducation ou d'autres opportunités de développement professionnel. Les candidates recevront les ressources nécessaires pour progresser dans leur rôle de leader et contribuer à la croissance du rugby en fauteuil roulant.

ÉTAPE 4 - PARTAGER L'APPRENTISSAGE ET L'IMPACT

Dans le cadre de l'accord pour recevoir le Fonds FDFL, chaque bénéficiaire s'engage à partager ses expériences d'apprentissage et de développement avec l'ensemble de la communauté du rugby en fauteuil roulant. Il peut s'agir de soumettre des rapports d'avancement, de partager des photos ou d'utiliser d'autres méthodes pour présenter son parcours. L'objectif est d'inspirer et de motiver les autres tout en contribuant au développement continu des femmes dans le leadership au sein du rugby en fauteuil roulant.

06 DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le Fonds FDFL peut être utilisé pour couvrir un large éventail d'opportunités de développement professionnel qui soutiennent les femmes dans des rôles de leadership.

- **Éducation formelle et informelle** : Il peut s'agir de programmes de formation, d'ateliers ou de cours visant à développer les compétences en matière de leadership, tels que la formation de base des personnes-ressources.
- **Frais de participation aux conférences** : Coûts associés à la participation à des conférences, telles que la conférence Petro Canada Sport Leadership Sportif, qui offrent de précieuses possibilités de réseautage et d'apprentissage.
- **Frais de voyage et d'hébergement** : Frais de déplacement et d'hébergement pour la participation à des conférences, des ateliers, des groupes de travail ou des comités qui contribuent au développement de l'esprit d'initiative de la bénéficiaire.
- **Conférences et forums en dehors du domaine sportif** : Conférences ou forums axés sur le leadership, la diversité, l'inclusion ou d'autres sujets pertinents, même s'ils sont en dehors du rugby en fauteuil roulant.

Dépenses non éligibles

Le Fonds FDFL ne peut pas être utilisé pour

- **Salaires et honoraires** : Les paiements effectués à des personnes en échange de leur temps ou de leurs services, tels que les salaires ou les honoraires, ne sont pas éligibles pour un financement dans le cadre de ce programme.

Les candidates sont encouragées à s'assurer que les dépenses qu'elles proposent correspondent aux objectifs du Fonds FDFL afin de maximiser leurs chances de recevoir un financement.

07 CONDITIONS D'UTILISATION DU FONDS FDFL

Domaines de développement prioritaires

La priorité sera donnée aux candidates qui sont actuellement actives dans des comités ou impliquées dans le rugby en fauteuil roulant communautaire. Nous encourageons les candidatures de personnes qui contribuent activement à la croissance et au développement du rugby en fauteuil roulant à différents niveaux, y compris les rôles de gouvernance au sein des clubs, des associations provinciales et des comités nationaux.

Éligibilité

Pour être éligibles au Fonds FDFL, les candidates doivent répondre aux critères suivants :

- Être en règle avec leur club et/ou leur association provinciale.
- Être actuellement impliquée dans le rugby en fauteuil roulant à un niveau de gouvernance au sein d'une province, d'un conseil d'administration provincial ou d'un comité.
- Être actuellement impliquée dans le rugby en fauteuil roulant à un niveau de gouvernance au sein d'un club membre en règle.

Attentes à l'égard des bénéficiaires du Fonds

Les candidates retenues devront:

- Remplir un rapport détaillant ce que le financement a permis de financer, comment il a influencé leur développement et comment il a ensuite influencé leur club et/ou leur organisation.
- Fournir des factures à l'issue de leurs opportunités de développement qui reflètent les dépenses décrites dans leur demande initiale (si cela leur est demandé).
- Demeurer dans le rôle de leader de rugby indiqué dans leur demande pour la durée des occasions de développement professionnel. Si les circonstances changent, les candidates doivent en aviser Rugby en fauteuil roulant Canada dans les plus brefs délais.
- Soumettre des photographies et/ou une courte vidéo illustrant l'opportunité de développement et/ou soulignant l'importance et l'impact du financement.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- La qualité et la clarté de la déclaration d'impact.
- Un budget détaillé et complet qui reflète les dépenses liées aux opportunités de développement identifiées.
- L'alignement sur les zones de développement prioritaire décrites dans la section sur l'éligibilité du document présentant la vue d'ensemble du programme.

Éléments juridiques

- Les candidates qui commencent à travailler avant qu'une décision de financement soit prise le font à leurs propres risques et ne doivent pas compter sur l'octroi d'un financement.
- Le montant final de toute bourse est à la discrétion de Rugby en fauteuil roulant Canada et peut être inférieur au montant demandé dans toute demande.
- Toutes les subventions peuvent être assujetties à des conditions supplémentaires imposées à la discrétion de Rugby en fauteuil roulant Canada.

En sollicitant le Fonds FDFL, les candidates acceptent les conditions énoncées ci-dessus.

TRAVAIL D'ÉQUIPE INTÉGRITÉ EXCELLENCE INNOVATION



Canada 

SOUTENU PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA